

Voyager en Belgique depuis les Îles Canaries

1) Passenger Locator Form (PLF) / Business Travel Abroad form (BTA)

- PLF doit **toujours** être rempli par tout le monde (dans les 48 heures avant d'arriver en BE)
- BTA (pour les hommes d'affaires)
 - I. L'employeur doit remplir le BTA
 - II. L'employeur reçoit un n° de certificat
 - III. L'employé indique le n° de certificat sur son PLF

2) Test de dépistage PCR (à partir de 6 ans)

- Résidents belges : * **PAS de test** avant de prendre l'avion.
 - * Test au 1^{er} et au 7^{ème} jour (pour les personnes réalisant la quarantaine → voir n°3)
- Non-résidents belges : * **Test est obligatoire** avant de prendre l'avion, provenant de toutes les zones (rouge, orange, vert)
 - * Test au 7^{ème} jour. (pour les personnes réalisant la quarantaine → voir n°3)
 - * **EN TRANSIT** : test **PAS** nécessaire, mais **FORTEMENT** recommandé

3) Quarantaine (TOUS les âges)

- Toute personne (résidents et non-résidents) revenant d'une zone rouge, voulant rester en BE plus de 48 heures.
- Dure 7 jours : si test de dépistage est positif au 7^{ème} jour, la quarantaine sera prolongée d'une semaine.
- Un non-résidents a le droit de lever la quarantaine afin de rentrer à son pays de résidence **immédiatement**.